

A la demande du ministère de la Santé et de Santé publique France, une mission nationale s'intéressant à la **qualité des soins et la prévention du risque infectieux** en secteur chirurgical a été mise en place au CPias Ile-de-France (Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins) (Programme « Spicmi »). Dans ce cadre, une grande campagne a été lancée en 2020 à l'échelle nationale en vue **d'évaluer et d'améliorer les pratiques de soin** réalisées juste avant l'intervention (audit « PREOP »). Cet audit vise également à faire progresser les connaissances scientifiques sur ces sujets (travaux de recherche).

Votre établissement s'est engagé volontairement dans ce programme **qui n'entraîne pas de modification dans votre prise en charge**.

Des évaluations de pratiques par observation sont en cours de réalisation au niveau du secteur opératoire.

- A votre arrivée au bloc opératoire, il se peut que vous soyez **questionné(e) par un professionnel de santé en charge de l'évaluation** (soumis au secret professionnel et aux règles d'hygiène). Les questions concernent la douche et la dépilation réalisées avant l'opération. Vous n'êtes absolument pas obligé d'y répondre.
- L'auditeur reste à vos côtés pour observer les pratiques jusqu'au début de l'intervention.
- Certaines **données personnelles** (poids, taille) ainsi que des informations **relatives à votre prise en charge** (dates d'admission et d'intervention, spécialité chirurgicale et intitulé de l'intervention) sont **recueillies de manière anonyme** pour constituer une base nationale.

Les données recueillies sont hébergées pendant 5 ans sur un serveur répondant aux exigences de la réglementation actuelle. Elles font l'objet d'un traitement informatique et statistique par le CPias Ile-de-France respectant le RGPD (Règlement général sur la protection des données). Le programme Spicmi a été déclaré auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil). La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit en outre aux personnes physiques concernées un droit d'opposition au recueil, un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition à l'utilisation ou au transfert des données enregistrées les concernant.

Dans le cas où vous souhaiteriez exercer ces droits, vous pouvez le faire :

- soit par l'intermédiaire du médecin responsable de votre prise en charge qui préviendra le référent local de l'audit et/ou l'équipe opérationnelle d'hygiène de l'établissement

nom/coordonnées de la personne à contacter :

- soit en envoyant un message au CPias Ile-de-France à l'adresse suivante : droitspatient.spicmi@aphp.fr

Responsable du programme Spicmi et du traitement des données : directeur du CPias Ile-de-France.